

Aimer sans entraves ? L'amour, les normes et la liberté

par Marie-Carmen Garcia, sociologue

L'amour est social¹

Les sciences sociales ont largement montré que l'amour conjugal est une invention occidentale récente² et que les sentiments amoureux et les désirs d'exclusivité ne sont pas une donnée universelle. L'anthropologue Cai Hua explique par exemple que « *lorsqu'une société fait prévaloir le désir de possession sur celui de multiplication, elle met en œuvre l'institution du mariage. Dans le cas inverse, c'est celle de la visite³ qu'elle met en application.* »⁴ Les *Na* de Chine connaissent la prohibition de l'inceste, pas le mariage. Ils connaissent l'amour, pas la fidélité. Un serment de fidélité envers une personne aimée est considéré dans cette ethnie himalayenne comme une honte car il est interprété comme une promesse de monopole de la sexualité allant à l'encontre de ce qui est considéré comme étant une affaire purement amoureuse et sentimentale n'impliquant aucune contrainte mutuelle.

Cependant, la fidélité peut être un souhait personnel, un désir amoral, une tentation interdite dans cette culture où la vie sexuelle est fondée sur la multiplicité des partenaires et la discontinuité des relations. Dans cette société où il ne viendrait à l'idée de personne de chercher à savoir qui est son géniteur, la monogamie est un désir interdit. La société *Na* montre que le mariage et la famille ne constituent pas les piliers de toute organisation sociale. Elle nous montre aussi que la fidélité sexuelle ou amoureuse (qu'il faut différencier de la monogamie) n'est pas non plus une norme universelle : « *Dans nos sociétés l'exclusivité existe entre partenaires et inconsciemment est souhaitée la multiplicité de ceux-ci. Chez les Na c'est l'inverse, liberté sexuelle et multiplicité existent, l'attrait réside dans l'exclusivité et la possession interdites par la norme.* »⁵ Que la norme soit l'exclusivité amoureuse ou bien la non-exclusivité, il semble toujours se trouver des individus pour la transgresser, parfois au péril de leur vie. La psychanalyste et anthropologue Françoise Couchard nous rapporte le destin funeste de l'application des idées d'Alexandra Kollontaï après la Révolution russe. Cette militante bolchevik, responsable de toutes les

1. Les trois premiers paragraphes de ce texte sont une reprise légèrement transformée de passages de mon livre *Amours clandestines. Sociologie de l'extraconjugalité durable* paru en 2016.

2. Je reprends ici la traduction effectuée par Françoise Armangaud des espaces géopolitiques et culturels utilisée par Laura Nader dans « Orientalisme, occidentalisme et contrôle des femmes », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 25, 2006, sous les termes « *East* » et « *West* ». Le premier est traduit par « *Orient* » et le second par « *Occident* ». L'auteure inclut prioritairement dans les pays occidentaux les États-Unis et l'Europe de l'Ouest.

3. La « visite furtive » (*nana sésé*) consiste chez les *Na* de Chine en des rencontres sexuelles occasionnelles au cours desquelles les hommes se glissent dans le lit des femmes.

4. Cai Hua, *Une société sans père ni mari. Les Na de Chine*, 1997.

5. Ibidem

6. Françoise Couchard, « *Les utopies révolutionnaires et leur vision de la famille* », *Revue française de psychanalyse*, vol. 66, 2002.

7. Howard Becker, *Outsiders: Studies in the Sociology of Deviance*, 1973.

questions dites féminines au sein du Parti révolutionnaire russe prônait une révolution sexuelle et la fin de la famille et du mariage. Elle voulait exclure pour cela toute tentation d'union exclusive entre les individus. Son rêve de « libération sexuelle » se transforma en cauchemar lorsqu'on lui annonça l'épuration d'amoureux nouvellement mariés par le Parti révolutionnaire russe. Ils s'étaient isolés du groupe : « *Il s faisaient ça à deux, rien qu'à deux, sans le collectif* »⁶.

Les normes sociales qui régissent les sociétés ne sont ainsi ni naturelles, ni le résultat de la poursuite d'intérêts individuels. L'ordre social est toujours un ordre moral à l'intérieur duquel les intérêts et les besoins des acteurs sociaux sont restreints et reliés entre eux dans un processus dynamique. Ainsi, la déviance n'existe pas en soi et « *le comportement déviant est celui que les gens définissent comme telh* »⁷. Dans nos sociétés – comme chez les *Na* qui se promettent fidélité et transgressent ainsi la règle de non exclusivité – des individus transgressent la norme de l'exclusivité amoureuse. Mais dans nos sociétés, si la norme d'exclusivité affective et sexuelle prédomine avec celle du couple (marié ou non ; avec enfant ou non) notamment pour les individus se définissant comme hétérosexuels (bien que les couples homosexuels [lesbiens en particulier] adhèrent largement aux mêmes normes depuis leur reconnaissance juridique en France), d'autres modalités d'organisation de la vie affective et sexuelle existent : polyamour, relations éphémères et passionnelles, séduction dite « animale et instinctive », sexualité sans amour ou amicale, etc. Elles rencontrent une certaine tolérance, notamment dans les milieux à la fois culturellement dotés et idéologiquement critiques envers la morale dominante.

Cependant ces pratiques ne sont pas nouvelles. De la même manière que les relations sexuelles entre personnes du même sexe existaient avant leur conceptualisation par la psychiatrie au XIX^e siècle ; le pluripartariat ; le sexe « sans amour » ; le sexe en groupe ; les pratiques BDSM ; la « bisexualité » ; les amours « plurielles » et bien d'autres pratiques vues souvent comme « nouvelles » sont, en fait, multiséculaires. Ce sont les manières dont elles sont socialement organisées, parlées, conçues, étiquetées, moralisées, légalisées ou condamnées qui s'actualisent depuis l'avènement de l'État moderne, avec de fortes accélérations depuis la fin du XX^e siècle. Les relatives tolérances que nous pouvons observer à l'égard de pratiques jugées transgressives sont en effet systématiquement accompagnées d'un arsenal discursif édictant la « bonne manière » d'être polyamoureux ; échangiste ; homosexuel ; hétérosexuel ;

en couple (ouvert ou fermé, fécond ou non, etc.).

Vers l'égalité dans l'intimité

Fondamentale, la légitimation sociale de pratiques «hors normes» et «non criminelles» (cette dernière nuance est importante pour saisir la dimension sociale et juridique de tout comportement sexuel) repose sur la conjugaison entre la valorisation de la liberté individuelle (l'idéologie récursive de la liberté du sujet, le sujet qui choisit sa propre vie) et la maîtrise de soi. En effet, si une multiplicité d'organisation de la vie intime semble aujourd'hui possible, elle est au prix d'une adhésion aux valeurs de la démocratie contractuelle et du capitalisme⁸.

Effectivement, c'est dans la sphère intime que le libéralisme et l'idéologie contractuelle (contractualiser les moments intimes entre partenaires: ce qui peut être fait; pas fait; les limites; les attentes; ce qui peut être dit; pas dit...) se nouent. L'idée de négocier «librement» les agissements entre partenaires (qu'ils soient strictement sexuels ou non) est favorisée, en outre, par l'accès des femmes au statut de «sujets». Quel que soit leur sexe, il s'agit alors pour les individus d'agir selon leurs propres désirs en respectant les espaces et les envies des autres. Le «bien agir sexuel» procède ainsi d'une intériorisation du code juridique dans la sphère intime qui requiert, une auto-maîtrise des actions au nom du statut «noble» et rationnel du sujet qui agit.

Cette exigence sociale de contractualiser les moments intimes est une expression privée des rapports capitalistes de production, où chaque partie impliquée dans l'échange a des droits et des obligations précis envers l'autre. La conception de l'individu en tant que sujet de droit se transpose ainsi dans tous les domaines de la vie privée, selon ce que le sociologue Alain Bihrl appelle un «fétichisme de la subjectivité juridique». Celui-ci devient partie constitutive de l'identité individuelle et des relations interpersonnelles: «ce fétichisme de la subjectivité juridique implique notamment que nul acte ne soit accompli envers une personne sans que ne soient respectées l'autonomie de sa volonté et l'intégralité de ses droits, qu'il soit interdit de recourir à la violence ou même à la contrainte à son encontre, du moins à toute contrainte qui n'ait pas été 'librement' négociée et contractualisée avec elle»⁹.

Dans ce contexte, à la question que posée dans l'introduction de ce chapitre, formulée ainsi: «À quand l'acceptation totale des différences de pratiques et d'identités, la fin des préjugés, pour que l'on puisse vivre

8. Kim Turcot DiFruscia, «A Conversation with Elizabeth A. Povinelli», *Trans-Scripts, online journal in the Humanities and Social Sciences of the University of California*, 2014; Eva Illouz, *Saving the Modern Soul: Therapy Emotions, and the Culture of Self-Help*, 2008.

9. Alain Bihrl, «La civilisation des mœurs selon Norbert Elias», *Revue ? Interrogations?*, vol. 19, 2014.

l'amour et la sexualité en toute liberté?», je répondrais en retracant à grands traits les logiques sociales de diffusion des normes et des valeurs. Une acceptation «totale» de pratiques et d'identités sociales signifie la légitimation d'une certaine conception du monde auprès de la majeure partie de la population. Ce processus n'est pas aléatoire. La représentation dominante du monde (pratiques, des individus, des normes, des valeurs...) s'élabore dans les classes dominantes – autrement dit à l'intérieur des groupes sociaux détenant les moyens (intellectuels, politiques, économiques)– qui sont les seules en mesure d'imposer aux autres catégories sociales leur perception des choses et des gens, et plus largement leur ordre moral.

Ces derniers sont incorporées par la majorité de la population (de manière plus ou moins forte et évidente) via les processus de socialisation (processus par lesquels un individu devient un être social «adapté» à la société dans laquelle il vit). Hormis la famille, l'instance de socialisation la plus puissante demeure encore aujourd'hui l'École. Elle est cependant concurrencée par les médias –notamment chez les jeunes– qui échappent au contrôle de l'État.

Ainsi, si on ne peut imaginer, d'un point de vue sociologique, de «liberté totale» car celle-ci est d'emblée le fruit d'une conception (propre à certains individus) de ce qu'est la «liberté»; si on ne peut imaginer que cette dernière soit la même pour toutes et tous en tout endroit (imposer la conception de la liberté sexuelle de certains groupes sociaux à d'autres relèverait d'une restriction des libertés de ces derniers); on peut considérer que les avancées en termes de liberté, dans le domaine de la sexualité, impliquent un élargissement de l'espace des possibles (toujours contraint mais plus ou moins ample) pour toutes les catégories de population: jeunes, vieux, riches, pauvres, autochtones, migrant.e.s, femmes, hommes, trans...

Il ne s'agit pas de prôner un «libre arbitre» dont on sait qu'il est socialement déterminé dans tous les cas (qui décide de ce qu'est le «libre arbitre»?) mais de construire une égalité sexuelle et affective entre les individus: qui que l'on soit, avoir la possibilité de choisir sa vie intime. Mais cela ne peut se faire que dans la limites des normes que notre société élabore depuis plus de deux siècles: égalité entre les individus, préservation des individus vulnérables, prise en compte des responsabilités individuelles liées à l'âge, etc. (que l'on pense à la pédophilie ou au viol comme modes de vie sexuelle et on comprendra que tout n'est pas possible, ni souhai-

table, ni relatif). La liberté sexuelle doit ainsi être pensée et élaborée à l'intérieur d'un cadre normatif qui par la force des choses relève de la conception qu'une société –la nôtre– a des personnes. Les concevoir comme égales non seulement en droit et devoir mais aussi moralement et corporellement constitue à mon sens la clef de voûte du projet dessiné dans ce chapitre. Je préciserais pour finir que l'égalité n'est ni la complémentarité, ni l'égalité «dans la différence». Nos sociétés sont des sociétés de la domination et toute nuance apportée à la notion d'égalité conduit immédiatement à la domination (morale, affective, sexuelle, économique, culturelle...) des uns sur les autres. Or, l'intimité constitue un bastion qui résiste fortement –notamment en raison de la place qu'y tient le corps pensé comme «naturel»– à l'idée d'égalité.